

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FH 06/38/1
Juillet 2006

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Trente-huitième session

Hôtel Intercontinental, 2222 West Loop South, Houston, TX 77027, Texas
(États-Unis d'Amérique), de 09 h 30 le lundi 4 décembre au samedi 9 décembre 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FH 06/38/1
2.	Questions soumises au Comité sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex	CX/FH 06/38/2
3.	Rapport des consultations mixtes FAO/OMS ad hoc d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et les questions apparentées	CX/FH 06/38/3
4 (a).	Avant-projet de principes et de directives pour la gestion des risques microbiologiques à l'étape 7 <i>- Observations soumises à l'étape 6</i>	CL 2005/42-FH ; ALINORM 05/28/13 ; Annexe III CX/FH 06/38/4
4 (b).	Annexe III : Utilisation des objectifs de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, des objectifs de performance, des critères de performance et des critères de processus et de produit à l'étape 4 <i>- Observations soumises à l'étape 3</i>	CX/FH 06/38/4-Add.1 CX/FH 06/38/4-Add.2
5 (a).	Avant-projet de révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les œufs et les produits à base d'œufs (CAC/RCP 15-1976) à l'étape 7 <i>- Observations soumises à l'étape 6</i>	CL 2005/42-FH ; ALINORM 05/28/13 , Annexe IV CX/FH 06/38/5
5 (b).	Annexe : Indications pour l'établissement de paramètres pour l'analyse des risques (OSSA, OP, CP, critères de processus) pour les	CX/FH 06/38/5-Add.1

- traitements microbiocides appliqués aux œufs et aux produits à base d'œufs à l'étape 4
- *Observations soumises à l'étape 3* CX/FH 06/38/5-Add.2
- 6 (a). Projet de directives pour l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 7
 - *Observations soumises à l'étape 6* CX/FH 05/37/6
[CL 2005/42-FH](#) ;
[ALINORM 05/28/13](#),
[Annexe II](#)
- 6 (b). **Annexe** : Calcul de limites microbiologiques et de plans d'échantillonnage dans le cadre des critères microbiologiques liés aux objectifs de sécurité sanitaire des aliments ; exemple : *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer à l'étape 4
 - *Observations soumises à l'étape 3* CX/FH 06/38/6-Add.1
 CX/FH 06/38/6-Add.2
7. Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge à l'étape 4
 - *Observations soumises à l'étape 3* CX/FH 06/38/7-Add.1
8. Avant-projet de directives relatives à la validation des mesures de contrôle de l'hygiène des denrées alimentaires à l'étape 4
 - *Observations soumises à l'étape 3* CX/FH 06/38/8-Add.1
[CX/FH 06/38/8](#)
9. Gestion des travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire
[ALINORM 06/29/33](#),
[Annexe V](#)
10. Autres questions et travaux futurs :
- (a) Élaboration de normes fondées sur les risques pour les dangers microbiologiques : renforcement du processus CX/FH 06/38/9
- (b) Utilisation de la méthode à la lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international
- (c) Analyse du rapport du groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement de l'ordre de priorité des travaux du CCFH
[CRD 1 ; CX/FH 06/38/10](#) ;
[CL 2005/40-FH](#)
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport

N.B.: À l'exception du point 1 de l'ordre du jour, les copies papier des documents seront distribuées par le Secrétariat américain du Codex. Pour plus de renseignements, veuillez contacter M. Ali Syed, no. de télécopie : 202 720-3157 ou courriel : Syed.Ali@fsis.usda.gov

Les documents de travail seront téléchargés sur le site Web du Codex. Ils pourront être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse URL suivante : <http://www.codexalimentarius.net>

Le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles étant limité, les délégués sont priés de se présenter aux réunions avec tous les documents qui leur auront été remis.

REMARQUES CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Ouverture de la session : la session sera ouverte par le gouvernement du pays hôte.

Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour (doc. réf. CX/FH 06/38/1). Conformément à l'article V.1 du Règlement intérieur, l'adoption de l'ordre du jour sera le premier point de l'ordre du jour.

Point 2 de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex (doc. réf. CX/FH 06/38/2). Ce document repose sur les informations préparées par le Secrétariat du Codex. Le Comité est invité à examiner les questions qui lui ont été soumises par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités du Codex, et de prendre le cas échéant les mesures appropriées.

Point 3 de l'ordre du jour. Rapport des consultations mixtes d'experts FAO/OMS ad hoc sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et les questions apparentées (doc. réf. CX/FH 06/38/3). Le document préparé conjointement par la FAO et l'OMS fait la synthèse des activités d'évaluation des risques microbiologiques menées l'an dernier pour appuyer les activités du Comité.

Point 4 de l'ordre du jour. Projet de principes et de directives pour la gestion des risques microbiologiques (doc. réf. CL 2005/42-FH et ALINORM 05/28/13, Annexe III). Le Comité est invité à finaliser le document susmentionné qui a été adopté à l'étape 5 et avancé à l'étape 6 lors de la vingthuitième session de la Commission et d'étudier plus avant l'Annexe qui doit être rédigée par les États-Unis. Les observations relatives au document à l'étape 6 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/4 tandis que les observations relatives à l'Annexe à l'étape 4 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/4-Add.2.

Point 5 de l'ordre du jour. Projet de révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les œufs et les produits à base d'œufs (CAC/RCP 15-1976) (doc. réf. CL 2005/42-FH et ALINORM 05/28/13, Annexe IV). Le Comité est invité à finaliser le projet de révision du Code d'usages qui a été adopté à l'étape 5 et avancé à l'étape 6 lors de la 28^e session de la Commission et d'étudier plus avant l'Annexe qui doit être rédigée par les États-Unis. Les observations relatives au Code d'usages à l'étape 6 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/5 tandis que les observations relatives à l'Annexe 4 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/4-Add.2.

Point 6 de l'ordre du jour. Projet de directives pour l'application des principes généraux d'hygiène alimentaire à la maîtrise de *Listeria monocytogenes* dans les aliments prêts à consommer (doc. réf. CL 2005/42-FH et ALINORM 05/28/13, Annexe II). Le Comité est invité à finaliser le projet de directives qui a été adopté à l'étape 5 et avancé à l'étape 6 lors de la vingthuitième session de la Commission et d'étudier plus avant l'Annexe qui doit être rédigée par l'Allemagne. Les observations relatives au projet de directives à l'étape 6 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/6 tandis que les observations relatives à l'Annexe à l'étape 4 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/6-Add.2.

Point 7 de l'ordre du jour. Avant-projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour les préparations en poudre destinées aux nourrissons et aux enfants en bas âge (doc. réf. CX/FH 06/38/7). L'Avant-projet de Code d'usages est rédigé par le Canada avec l'appui de ses partenaires de rédaction. Les observations soumises à l'étape 3 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/7-Add.1.

Point 8 de l'ordre du jour. Avant-projet de directives relatives à la validation des mesures de contrôle de l'hygiène des denrées alimentaires (doc. réf. CX/FH 06/38/8). Le Comité est invité à étudier plus avant l'Avant-projet de directives remanié par les États-Unis en collaboration avec leurs partenaires de rédaction. Les observations soumises à l'étape 3 sont regroupées dans le document CX/FH 06/38/8-Add.1.

Point 9 de l'ordre du jour. Gestion des travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (doc. réf. ALINORM 06/29/33, Annexe V). À sa vingt-troisième session, le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) a convenu de renvoyer au CCFH le document susmentionné, tel qu'amendé lors de la session, en vue d'un nouvel examen. Le CCGP a noté que rien ne s'opposait à ce que le CCFH

commence à appliquer un processus approprié d'établissement des priorités des propositions de nouveaux travaux tant que ce processus était conforme aux procédures du Codex en vigueur. Le Comité est invité à prendre en compte les observations soumises par le CCGP et de finaliser le document.

Point 10 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs. Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inclusion de points précis à caractère urgent. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouveaux travaux qui sont conformes aux Objectifs à moyen terme et qui doivent être approuvés par la Commission ou son Comité exécutif.

- (a) **Élaboration de normes fondées sur les risques pour les dangers microbiologiques : renforcement du processus** (doc. réf. CX/FH 06/38/9). À la suite de la décision prise lors de la cinquante-sixième session du Comité exécutif (ALINORM 05/28/3, par. 92), le CCFH est invité à examiner le document préparé par la Nouvelle-Zélande sur la nécessité et les conditions d'une meilleure élaboration des normes microbiologiques fondées sur les risques par le CCFH.
- (b) **Utilisation de la méthode à la lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international.** En adoptant à sa vingt-neuvième session le projet de Code d'usages en matière d'hygiène pour le lait et les produits laitiers (CAC/RCP 57-2004), la Commission est convenue de demander à la CCFH de réévaluer en 2006 l'utilisation de la méthode à la lactoperoxydase pour le lait et les produits laitiers faisant l'objet d'un commerce international, au terme d'un examen mené conjointement par la FAO et l'OMS (voir le Rapport mixte FAO/OMS sur les avantages et risques potentiels de la conservation du lait cru par la méthode à la lactoperoxydase, FAO, Rome, 2006).
- (c) **Analyse du rapport du groupe de travail *ad hoc* sur l'établissement de l'ordre de priorité des travaux du CCFH.** Le Comité serait prié d'étudier le rapport du Groupe de travail *ad hoc* (CRD 1) et les observations soumises en réponse au document CX/FH 06/38/10, dans lequel seraient regroupées les nouvelles propositions de travaux soumises par les pays membres en réponse à la lettre circulaire CL 2005/40-FH. Le document CX/FH 06/38/10 doit être rédigé par l'Australie.

Point 11 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé des dates et du lieu provisoires de la prochaine session.

Point 12 de l'ordre du jour. Adoption du rapport. Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa trente-huitième session, selon la version fournie par le Secrétariat.